

Les témoignages affluent ...
Certains sont constitués de plusieurs récits distincts.
Le choix de diversifier les contributions dans cette
rubrique "Souvenirs", nous conduit à étaler sur
plusieurs numéros, la totalité des histoires relatées
par chacun de nos témoins. A.T.

Témoignage de
Roland Mazurié des Garennes.

Récit 1,
recueilli par
Jean-Noël Cloarec

La rentrée 1941

Nous avons déjà publié un témoignage de M. Jacques Alési sur cet évènement, Roland Mazurié des Garennes¹ confirme les faits, bien sûr, mais son récit apporte d'autres éléments. Il y était et a joué un rôle ce jour-là !

Le contexte local :

Alors que le père de la Nation « [sentait] se lever des vents mauvais », au lycée de garçons de Rennes, les autorités avaient remarqué « le mauvais esprit qui régnait dans l'établissement ».

Le remède ? D'abord se débarrasser du Proviseur, Monsieur Rochette, invité à découvrir les charmes de l'Auvergne à Clermont-Ferrand. Une mesure bien peu adroite ! Le nouveau proviseur, Monsieur Monard, considéré à tort ou à raison comme le responsable du départ de son prédécesseur est accueilli avec peu de chaleur.

L'allocution du Maréchal aux écoliers de France.

Vive la technique ! Les lycéens sont rassemblés dans la chapelle, ils vont entendre religieusement la bonne parole ! Mais donnons la parole à notre ami...

Roland Mazurié des Garennes est un jeunot ; malgré la différence d'âge, avec quelques condisciples de 6^{ème}, il sympathise avec des élèves de la classe préparatoire à Saint-Cyr. La raison probable de ces bons contacts ? Ils sont parfois surveillés par la même personne, un pion à la calvitie précoce surnommé, fort peu charitablement « œuf de Pâques ».

Le jour de l'allocution, les jeunes reçoivent de leurs aînés la consigne de s'agiter un peu, de faire du bruit, bref d'attirer l'attention des surveillants pour permettre aux « Cyrards » d'entrer en action.

Le haut-parleur est placé au centre sur l'autel ; (*intéressant : de l'Hôtel (du Parc) à l'autel...*).

Les grands coupent en plusieurs endroits les fils qui courent le long des murs.

Le grand moment est arrivé, le Préfet annonce : « vous allez entendre le discours du maréchal Pétain ». On n'entend rien. Un incident technique ? Le personnel de la maison Racine tente d'y remédier. En vain... Le préfet, M. Ripert (préfet d'Ille-et-Vilaine devenu préfet régional après l'institution des préfets régionaux par la loi du 19 avril 1941²), manifestement contrarié, a, bien entendu, le texte de l'allocution du Maréchal. Il le lit rageusement, puis demande à tous de crier : « Vive le Maréchal, vive la France ! ». Nos deux témoins, Jacques Alési et Roland Mazurié des Garennes signalent l'un et l'autre, que dans le brouhaha qui s'ensuit on pouvait discerner des « vive le Maréchal ! », des « vive de Gaulle ! », des « vive la France ! » et puis vint un énorme et unanime « vive la France ! » François Ripert, le préfet régional, fort irrité, quitta alors la chapelle.

Le jeune Roland n'était pas mécontent d'avoir un peu participé à l'évènement.

(suite au prochain numéro)

¹ En photo p 24 (à gauche face à Jean Bobet).

² N.B. Un complément sur le préfet ; En 2013 il est possible et même souhaitable de consulter de multiples ouvrages d'historiens qui se sont penchés sur cette période. Parmi ceux-ci, Henri Fréville, dans "Archives secrètes de Bretagne. 1940-1944. Ouest-France, 1985".

Un préfet pétainiste ne peut guère nous séduire, mais il faut reconnaître que François Ripert n'aimait pas les Allemands et détestait Laval. Il démissionna le 7 mai 1942. Le fameux fichier du **Majestic**, bien connu à présent, contient un rapport sur le préfet. Ce rapport, très défavorable, en date du 12 avril 1942 « traduit surtout, nous dit Henri Fréville, l'hostilité acharnée d'un certain milieu breton avant tout acquis aux positions défendues par Yann Fouéré, le journal La Bretagne et quelques responsables de l'Institut celtique. Il vise, aussi, à nuire au préfet perçu comme un patriote français, pétainiste sans doute, mais profondément attaché au strict maintien de l'unité nationale, au respect de la légalité et de la souveraineté françaises, hostile, enfin, aux débordements des initiatives illicites de groupements de fait tolérés ou soutenus par une partie, au moins, des représentants de autorités occupantes »- J-N C.